



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
26 janvier 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 octobre 2010, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59675X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 131 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. **Le Président**, rappelant que la Secrétaire générale adjointe à la gestion a fait le point de la situation financière de l'Organisation lors de la 6^e séance, le 12 octobre 2010, précise que son exposé a été publié sous forme de rapport du Secrétaire général (A/65/519).

2. **M. Yamazaki** (Contrôleur) dit que le Kazakhstan et la Suède sont venus s'ajouter à la liste des États Membres ayant versé l'intégralité de leurs quotes-parts, qui figure au paragraphe 26 du rapport.

3. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe se félicite de la diminution de la dette de l'Organisation à l'égard des États Membres mais s'inquiète de l'augmentation considérable des quotes-parts de financement des missions de maintien de la paix non réglées. Conscient que de nombreux États, en particulier des pays en développement, subissent les répercussions de la crise financière mondiale, le Groupe souligne que la plupart des arriérés relatifs non seulement au budget de maintien de la paix, mais également au budget ordinaire et aux tribunaux, sont le fait d'un petit groupe de pays développés, et de l'un d'eux en particulier. Qui plus est, un certain nombre d'États ayant des arriérés au titre du maintien de la paix sont des membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Le versement des contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition est une obligation imposée par la Charte des Nations Unies. Si cette obligation n'est pas respectée, les efforts réalisés par les États Membres et le Secrétariat pour rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente sont compromis, de même que l'exécution des mandats dont elle est investie. Tous les États en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières doivent le faire dans les meilleurs délais. Le Groupe est opposé à toute mesure unilatérale coercitive contraire au droit international qui rend difficile ou impossible pour certains de ses membres le versement de leurs contributions.

5. La perspective d'une réduction des dettes de l'Organisation à l'égard des pays ayant fourni des forces militaires ou de police est encourageante, mais il faut prendre des mesures plus énergiques pour que ces pays soient remboursés en priorité, intégralement et dans les délais prévus. La plupart d'entre eux sont des pays en développement qui ne pourraient, sans aide, financer sur de longues périodes leurs contingents et l'entretien du matériel leur appartenant. Il faut reconnaître les sacrifices consentis par les nombreux nationaux de ces pays déployés sur le terrain et le dévouement dont ils font preuve.

6. **M. De Preter** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Islande), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, rappelle qu'il incombe à chaque État Membre de verser ses contributions intégralement, ponctuellement et sans condition. Versant près de 40 % de l'ensemble des contributions mises en recouvrement, les pays de l'Union européenne ne sauraient trop insister sur la nécessité pour l'Organisation d'utiliser les fonds de manière efficace, efficiente et transparente et de trouver un meilleur mode de répartition de la charge budgétaire. L'Organisation ne pourra s'acquitter des tâches toujours plus nombreuses et plus difficiles qui lui sont confiées que si les États Membres respectent tous leurs obligations financières. La création d'un portail permettant de suivre en ligne l'état des contributions constitue à cet égard une mesure positive.

7. L'Union européenne se félicite de l'amélioration de la situation financière des tribunaux internationaux et de l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement. Même s'il est impossible de prédire le date de mise en recouvrement et le montant des contributions au financement des opérations de maintien de la paix, surtout depuis l'adoption d'un nouveau barème des quotes-parts en décembre 2009, l'affectation au financement des missions en cours du reliquat de missions terminées n'est pas une solution viable. Les soldes des missions terminées doivent être restitués aux États Membres, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Par ailleurs, étant donné que les opérations de maintien de la paix sont fortement tributaires des pays qui leur fournissent des unités de polices ou des contingents, ceux-ci doivent être

rapidement remboursés du montant intégral de leurs débours. Consciente des imperfections du système actuel de financement des opérations de maintien de la paix, l'Union européenne est prête à examiner les moyens de l'améliorer afin, notamment, d'éviter que des missions ne connaissent des déficits de trésorerie.

8. **M. Errázuriz** (Chili), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que les arriérés risquent d'empêcher l'Organisation de s'acquitter de ses mandats et de fonctionner de manière efficace et efficiente. Les États Membres doivent honorer leurs engagements financiers intégralement et en temps voulu, en particulier lorsqu'ils ont une dette importante, ce qui est régulièrement le cas de l'un d'entre eux.

9. Certains membres du Groupe ont pu, non sans sacrifices, verser leur contribution en temps voulu, mais d'autres ont dû en retarder le paiement en raison de difficultés budgétaires internes et de l'urgence des besoins sociaux, qu'il s'agisse d'atténuer la pauvreté ou de faire face à des crises humanitaires qui se répètent. Prenant note avec satisfaction de la réduction des arriérés relatifs aux tribunaux internationaux et encourageant tous les États Membres à participer au financement du plan-cadre d'équipement, le Groupe insiste sur la nécessité de rembourser les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents ou des forces de police. Enfin, il est opposé à toute mesure coercitive unilatérale contraire au droit international susceptible d'empêcher l'un de ses membres de verser ses contributions.

10. **M. O'Brien** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations se félicitent de la création du site Web sur l'état des contributions, espérant que l'on continuera de l'améliorer, en consultation avec les États Membres.

11. La situation de trésorerie relativement bonne que connaît l'Organisation ne doit pas entraîner un relâchement de la discipline budgétaire, ni faire oublier qu'il faut utiliser au mieux les ressources disponibles et que la Charte impose l'obligation de verser des contributions statutaires intégralement et dans les délais fixés. Bien que l'accroissement des arriérés relatifs aux opérations de maintien de la paix constaté en 2010 s'explique en partie par l'augmentation du montant des contributions mises en recouvrement, le problème est chronique et reste donc préoccupant.

12. Même si l'impossibilité dans laquelle se trouvent quelques États Membres de verser intégralement et ponctuellement leurs contributions est due incontestablement à des difficultés financières et à leur situation interne, il n'en reste pas moins que le respect de leurs engagements doit constituer une priorité. Les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et la prospérité exigent des solutions globales que seule l'ONU peut apporter. Mais l'Organisation ne peut s'acquitter de cette mission qu'à condition d'être convenablement financée.

13. **M. Prokhorov** (Fédération de Russie) estime que le travail des missions des États Membres sera grandement facilité par la création d'un portail donnant accès à des informations à jour sur l'état des contributions. La diminution de la dette de l'Organisation à l'égard des pays ayant fourni des contingents constitue une évolution encourageante, mais il serait prématuré de considérer que le problème est définitivement réglé. Comme d'habitude, la majeure partie des arriérés est le fait d'un petit nombre de pays.

14. Tenus d'assumer une lourde charge financière en période d'instabilité économique, les États Membres sont en droit d'exiger du Secrétariat une planification financière rationnelle et une évaluation réaliste des moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution des activités prescrites. Seul le paiement intégral, ponctuel et sans condition des contributions peut permettre à l'Organisation de faire face de manière crédible aux défis et menaces du moment et d'entreprendre les projets et programmes que lui ont confiés les États Membres.

15. **M. Sugiura** (Japon) dit qu'il incombe à chaque État Membre de verser ses contributions statutaires intégralement et dans les délais prévus. Le Japon s'est fidèlement acquitté de cette obligation, en dépit de ses difficultés financières et de la remise en question des dépenses publiques. L'amélioration générale de la situation de trésorerie de l'Organisation est sans doute due aux efforts similaires consentis par d'autres États Membres. Le Japon espère que l'augmentation considérable des arriérés relatifs au plan-cadre d'équipement constatée en 2010 ne sera pas invoquée pour justifier des retards dans l'exécution du projet ou de nouvelles demandes de financement.

16. **M. Beg** (Inde) dit que le versement des contributions statutaires en totalité, ponctuellement et

sans condition est l'une des obligations fondamentales de chaque État Membre, consacrée dans la Charte des Nations Unies. L'Organisation ne peut s'acquitter effectivement et efficacement des mandats qui lui sont confiés par les États Membres que si elle dispose en temps voulu des ressources nécessaires.

17. Il faut faire preuve de compréhension à l'égard des États Membres qui ne peuvent verser leurs quotes-parts en raison de circonstances sur lesquels ils n'ont pas prise, mais les arriérés sont beaucoup trop importants. Faisant partie des principaux pays qui mettent des contingents et du matériel à la disposition des opérations de maintien de la paix, l'Inde constate avec inquiétude que les arriérés relatifs à ces opérations augmentent régulièrement. Certes le cycle financier des opérations et la diversité des calendriers de paiement jouent un rôle, mais force est de constater que 34 % des arriérés sont dus par deux États Membres seulement et 41 % par sept autres, dont plusieurs sont des membres permanents du Conseil de sécurité.

18. Même si le montant des sommes dues aux États Membres participant aux opérations de maintien de la paix a diminué, il n'est pas tenable à long terme que leur paiement soit effectué en retard ou pas du tout et c'est là un problème qu'il faut régler en priorité. Si l'Inde participe aux opérations de maintien de la paix, c'est parce qu'elle est convaincue du bien-fondé des principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il n'en reste pas moins que le Gouvernement indien est responsable devant le peuple et le Parlement, auxquels il doit indiquer les délais de remboursement et la cause des retards. Si la situation ne s'améliore pas, les organes législatifs risquent d'être moins enclins à appuyer les activités de maintien de la paix.

19. L'Inde reste préoccupée par la concentration de tous les arriérés, quelle que soit la catégorie budgétaire, notant que 88 % de ceux relatifs au budget ordinaire et 68 % de ceux concernant les tribunaux internationaux sont le fait d'un seul pays. Elle demande instamment à tous les États Membres, en particulier à ceux qui sont dotés des moyens nécessaires, de s'acquitter de leurs obligations financières, afin que l'Organisation jouisse d'une situation financière saine, n'ait pas de dette et puisse gérer son budget et ses finances de manière avisée.

20. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) estime que le seul moyen de relever les défis qui se posent en matière de paix et de développement est de renforcer le

multilatéralisme et de doter l'ONU des moyens financiers dont elle a besoin. Il est paradoxal que certains États Membres soient redevables de sommes importantes au titre du budget ordinaire, alors qu'ils versent par ailleurs de généreuses contributions volontaires assorties de conditions constituant des entorses aux directives données par les organes délibérants. En outre, le montant des quotes-parts de n'importe quel État Membre est dérisoire par rapport aux milliards de dollars qui ont été dépensés pour sauver un système économique injuste à l'origine de millions de décès chaque année.

21. La Charte est formelle : tous les États Membres sont tenus de verser leurs quotes-parts intégralement, ponctuellement et sans condition pour que l'Organisation puisse s'acquitter de sa mission. Il est inquiétant que 88 % des arriérés relatifs au budget ordinaire soient dus par le principal contribuant qui se trouve donc être aussi le principal débiteur de l'Organisation. Autre point encore plus préoccupant : les arriérés relatifs au maintien de la paix ont pratiquement doublé en un an et sont dus en majeure partie par des pays qui, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, ont une responsabilité particulière dans le maintien de la paix internationale.

22. Un État qui n'honore pas ses engagements financiers à l'égard de l'Organisation ou qui empêche d'autres États de le faire ne saurait imputer aux carences de la gestion le manque d'efficacité de l'Organisation. Il est plus que temps de lever une fois pour toutes un embargo injuste et déraisonnable qui fait que pour Cuba le versement des contributions est une véritable course d'obstacles. Le moment est venu de tourner la page en mettant fin à une regrettable survivance d'une guerre froide qui ne semble pas devoir finir.

23. En ce qui concerne le budget ordinaire, un moyen d'améliorer considérablement la situation serait de créer un compte distinct pour les missions politiques spéciales, dont le coût est passé en 10 ans de 100 millions de dollars à 1,27 milliard de dollars. Sans les pays qui fournissent des contingents, dont la grande majorité sont des pays en développement, il n'y aurait tout simplement pas d'opérations de maintien de la paix. Il est donc normal qu'ils soient remboursés à titre prioritaire du coût des services fournis.

24. L'ONU ne peut mener une action énergique et efficace si sa situation financière est précaire. En dépit de sa petite taille et de nombreuses difficultés, le Nicaragua a mis sa fierté à s'acquitter intégralement de sa quote-part de financement du budget ordinaire, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement et continuera de le faire malgré la ponction que cela suppose sur le budget national et les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté.

25. **M. Bui The Giang** (Vietnam) attribue aux répercussions de la crise économique et financière mondiale et la faiblesse de la reprise le fait que certains États Membres, en particulier des pays en développement, n'aient pu verser une partie de leurs quotes-parts. L'Organisation doit être dotée de ressources suffisantes, en temps voulu et de manière prévisible pour pouvoir exécuter tous ses mandats; il est donc indispensable que les États Membres, en particulier les principaux contributeurs, respectent leurs obligations. Cela étant, il faut faire preuve de compréhension à l'égard des pays en développement et des pays les moins avancés qui ont besoin d'une coopération et d'une assistance financière adéquate pour surmonter les effets à court et long terme de la crise. Le Secrétariat se doit d'améliorer son degré de responsabilisation et son efficacité, en utilisant mieux des ressources de plus en plus rares et en éliminant les gaspillages et les doubles emplois.

26. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) trouve remarquable que les arriérés les plus importants soient dus par un seul État membre, celui-là même qui bénéficie de la plus importante distorsion résultant de la méthode utilisée pour établir le barème des quotes-parts. Les États Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition. Loin d'être à l'origine de la crise économique, la plupart des États qui ont vu leur capacité de paiement diminuer en sont les victimes.

27. En dépit des difficultés qu'elle rencontre en tant que pays en développement victime de la crise, Cuba continue de témoigner de son attachement au multilatéralisme en participant activement aux activités de l'ONU et en s'acquittant de ses obligations financières. Elle a versé l'intégralité de ses quotes-parts de financement du budget ordinaire et du plan-cadre d'équipement et une partie de celles relatives aux tribunaux internationaux et aux opérations de maintien de la paix, cela en dépit de l'embargo économique, commercial et financier imposé de manière injuste et

criminelle par les États-Unis. Comme il lui est impossible d'utiliser le dollar des États-Unis ou de procéder à des virements directs, il lui faut subir les fluctuations des taux de change et passer par un intermédiaire. Cet embargo, qui est contraire aux normes juridiques internationales et à la Charte des Nations Unies, est pour Cuba le principal obstacle au développement durable. L'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises qu'il soit levé, mais en vain.

28. Il est très inquiétant que les trois quarts environ de l'augmentation du budget ordinaire proposée pendant la session en cours concernent les missions politiques spéciales, une évolution qui accentue le déséquilibre du budget ordinaire au détriment des activités de développement. La composante développement des activités de l'ONU doit être renforcée pour favoriser la paix et la sécurité : bien que le manque de développement économique et social soit la cause sous-jacente de nombreux conflits, les ressources prévues pour y remédier sont insuffisantes. Il serait possible de régler nombre de problèmes avec une fraction seulement du montant des dépenses militaires mondiales.

29. Enfin, la délégation cubaine accueille avec satisfaction la création d'un portail permettant aux États Membres de suivre en ligne l'état de leurs contributions.

30. **M. Wang Min** (Chine) note que dans une situation internationale complexe, la communauté internationale compte de plus en plus sur l'ONU pour maintenir la paix et promouvoir le développement. Le nombre croissant de tâches confiées à l'Organisation doit s'accompagner d'une augmentation concomitante de ses moyens financiers. Si les États Membres ne respectent pas leurs obligations financières, le budget restera lettre morte, l'exécution des tâches prévues ne pouvant être financée de manière fiable.

31. Constatant que la majeure partie des arriérés, en particulier ceux relatifs au maintien de la paix, sont le fait d'un nombre limité de pays développés, l'intervenant fait observer que nombre d'États Membres, notamment des pays en développement, ont consenti d'importants efforts pour verser leur dû malgré les multiples difficultés résultant de la crise financière mondiale ou de catastrophes naturelles. Tous les autres devraient suivre leur exemple en versant

punctuellement et sans condition le montant intégral de leurs quotes-parts.

32. Cela étant, le Secrétariat doit de son côté améliorer la gestion budgétaire, faire appliquer l'obligation de rendre compte, respecter rigoureusement le Règlement financier et les règles de gestion financière, prendre des mesures d'économies là où c'est possible et optimiser les produits et l'efficacité. La réforme doit rendre possible une gestion et une exécution efficaces des programmes et activités sans qu'il faille augmenter les moyens humains et financiers et alourdir ainsi une bureaucratie déjà pléthorique.

33. Pays à faible revenu par habitant, la Chine doit faire face à des difficultés financières en raison des facteurs déjà mentionnés. Elle n'en a pas moins versé le montant total de ses contributions au financement du budget ordinaire, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement et s'efforcera de verser avant la fin de l'année le solde dû au titre du maintien de la paix.

34. **M^{me} Corti** (Argentine) dit que la santé financière de l'Organisation est déterminante pour l'exécution de ses mandats; c'est pourquoi tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs applications financières sans condition. Malheureusement, il est parfois impossible à certains États, dont le sien, de verser leur contribution pour des raisons échappant à leur contrôle.

35. Il est préoccupant que la majeure partie des arriérés relatifs aux opérations de maintien de la paix soient dus par un seul État membre. Il faut féliciter le Secrétariat des efforts qu'il fait pour verser en temps voulu les sommes dues aux pays ayant fourni des contingents et l'encourager à continuer dans cette voie. De leur côté, les États Membres doivent redoubler d'efforts pour verser leurs quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix, afin que le Secrétariat puisse rester à jour dans ses remboursements.

36. Le Gouvernement argentin a récemment consenti d'énormes efforts pour rembourser les sommes qu'il doit à l'Organisation depuis plusieurs années. Il a résorbé son arriéré. Pour l'année en cours, l'Argentine a versé le montant total dû au titre du plan-cadre d'équipement et des tribunaux internationaux, de même que les sommes dues au titre de plusieurs missions de maintien de la paix, et essaiera de payer ce qu'elle doit encore avant la fin de l'année. Sa représentante se

félicite de la création du portail Web qui permet à son gouvernement de suivre en ligne l'état de ses contributions.

La séance est levée à 11 h 20.